Alchohol and Gaming Commission of Ontario Commission des alcools Et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East Suite 200

Toronto ON M2N 0A4

90, avenue Sheppard Est

Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4



Tel./Tél.: 416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario

Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Georgian I	Downs		Innisfil	
Date	Dimanche	Dimanche 3 juin 2018		Heure de départ	18 h 00
Conditions météorologique		Course 1 - 2 : Pluie (Température : 18 ° C) Courses 3 à 8 : Couvert (Temp : 18 ° C)			
État de la piste Course 1 - 2 : Rapide (Variante 0 sec)					
Nombre de courses	8	Nombre de course: 0 de qualification		Nombre total 52 d'inscriptions	
Paris mutuels	62 743 \$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquê	èteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Minler, Jeff	Fraleigh, Chuck	Counsell, Kelly

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Ligne droite opposée :

Travis Henry n'a pas pris part à ses 3 courses.

Courses:

Course 1 le conducteur Scott Young sera évalué pour avoir "permis à un cheval de passer sur l'intérieur sans raison valable".

Course 2 Rien à signaler. À cause du retrait tardif du #2 Hotintheshadow, la course a été réduite à 3 chevaux. Le spectacle et la poule de la superfecta seront remboursés, 4 449 \$

Course 3 Enquête après le départ, #1 Montana Ben (2e) a commis un bris d'équipement, sans violation, et a terminé avec une bretelle d'entrave brisée. Enquête vidéo- https://youtu.be/CK9frTLEJK4

Course 4 Rien à signaler

Course 5 Rien à signaler

Course 6 Rien à signaler

Course 7 Rien à signaler

Course 8

Les juges retirent le cheval Bluefox (0L9770). Le juge de paddock et le vétérinaire de piste ne pouvaient lire aucun des chiffres. L'entraîneur Dean Nixon a été notifié. Les juges retirent "inintelligible". Jugement Sb 49551. Le cheval Bluefox n'est pas éligible à courir en Ontario jusqu'à ce qu'il soit adéquatement tatoué ou marqué à froid. Règlement CAJO n° 11.01.02(L).

Nouvel alcootest.

Rien à signaler